

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2021-130 en date du 21 juillet 2021
Portant modification à la délibération 2021-114 du 16 juin 2021 portant sur
l'attribution du marché « Déchets »**

L'an Deux Mille Vingt et un, le vingt et un juillet à 18 h 30, le Conseil de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Maison de la Culture sur la commune de Chénérailles, sous la Présidence de Monsieur Patrice MORANCAIS, 1^{er} Vice-Président, en raison de l'empêchement de Monsieur le Président, Pierre DESARMENIEN.

Date de convocation du Conseil 15/07/2021.

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 41	Votants : 49	POUR : 44
Pouvoirs : 8	Abstention : 5	CONTRE : 0
Absents excusés : 13	Exprimés : 44	

Présents : MM., MORANCAIS, VENTENAT, PAYARD C, SIMON, RAMOS, SIMONET V, VERDIER, ROULLAND, GRANGE, GRASS, LE CORRE, BERTHON, SCARAMUCCIA, JOULOT, ÉCHEVARNE, JANUEL, BOUCHET, LUQUET L, GALINDO, PIERRON, RICHIN, MICHON, NOVAIS, CHARLES, BOUDINEAU, COTENTIN, MONTEIL, GRAVIÈRE, PAYARD, SCHMIDT, MOREAU, PLAS, LUQUET A, POUTARD, MÉANARD, WELTZER, TRIMOULINARD, CHAUSSAT, GUYONNET, DUBSAY, JOUENNE.

Pouvoirs : MM. FERRIER à BOUDINEAU, SIMONET B à SIMON, VIRGOULAY à PLAS, PERRIER F à ROULLAND, FAUCONNET à RAMOS, VIALTAIX à VENTENAT, CHEFDEVILLE à SIMONET, GLOMOT à MORANCAIS.

Excusés : MM. DESCLOUX, JAMME, BIGOURET, GIRAUD LAJOIE, SOULEBOT, DESGRANGES, D'HULSTER, DESARMENIEN, FONTVIELLE, CORDIER, PINLON, BRUNET, LARGE.

Secrétaire de séance : Antoine GALINDO

Rapporteur : René ROULLAND, Vice-président « Déchets »

Pour rappel, un appel d'offres a été lancé pour une prestation de collecte des déchets à compter du 1^{er} juillet 2021 pour une année reconductible 1 fois.

Ce marché comprenait 2 lots :

- LOT 1 : Collecte sélective, transport, tri et traitement des déchets recyclables
- LOT 2 : Collecte, transport et traitement des déchets ménagers et assimilés

Les critères d'analyse des offres étaient les suivants :

Critères	Pondération
1. Prix des prestations	70 points
2. Valeur technique de l'offre	30 points

Pour le lot n°1 :

1 seule offre déposée : SIVOM AUZANCES BELLEGARDE

Pour le lot n°2 :

2 offres déposés :

- SIVOM AUZANCES BELLEGARDE
- SOCIETE SUEZ

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20210721-2021-130-DE
Date de télétransmission : 22/07/2021
Date de réception préfecture : 22/07/2021

Par délibération n°2021-114 du 16 juin 2021, les marchés des lots n°1 et n°2 avaient été attribués au SIVOM AUZANCES BELLEGARDE.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRILLE EN AQUITAINE**

La Société SUEZ a introduit une requête en référé le 04 juillet 2021 auprès du Tribunal Administratif de Limoges suite à l'attribution du lot n°2 au SIVOM AUZANCES BELLEGARDE.

Suite à ce référé, par courrier en date du 07 juillet, le SIVOM AUZANCES BELLEGARDE a retiré son offre portant sur le lot n°2.

Pour assurer la continuité du service public dans le cadre de l'intérêt général, le marché du lot n°2 a été notifié à l'entreprise SUEZ pour un montant de 289 241.40 € HT (318 165.54 € TTC).

Au vu de ces considérants, il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir prendre acte de la notification du lot n°2 à l'entreprise SUEZ.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, prend acte de l'attribution du lot n°2 portant sur le transport, la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés à l'entreprise SUEZ RV sise Immeuble TO- 2 Chemin de Baillou – 33550 VILLENAVE D'ORNON.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 22 juillet 2021
Pour copie conforme, le 22 juillet 2021

Pour le Président empêché,
Le 1^{er} Vice-président,
Patrice MORANÇAIS



Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20210721-2021-130-DE
Date de télétransmission : 22/07/2021
Date de réception préfecture : 22/07/2021